

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

|              |   |
|--------------|---|
| Suchabfrage  | <b>18.04.2024</b>   |
| Thema        | <b>Keine Einschränkung</b>                                  |
| Schlagworte  | <b>Keine Einschränkung</b>                                  |
| Akteure      | <b>Schnegg, Pierre-Alain (BE, svp/udc), Picard, Anthony</b> |
| Prozesstypen | <b>Keine Einschränkung</b>                                  |
| Datum        | <b>01.01.1965 - 01.01.2023</b>                              |

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Buchwalder, Mathias  
Bühlmann, Marc  
Heidelberger, Anja  
Porcellana, Diane  
Schubiger, Maximilian  
Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Buchwalder, Mathias; Bühlmann, Marc; Heidelberger, Anja; Porcellana, Diane; Schubiger, Maximilian; Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik*, 2016 – 2022. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 18.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| <b>Allgemeine Chronik</b>           | 1  |
| <b>Grundlagen der Staatsordnung</b> | 1  |
| Politische Grundfragen              | 1  |
| Stimmung in der Bevölkerung         | 1  |
| Föderativer Aufbau                  | 2  |
| Jurafrage                           | 2  |
| Wahlen                              | 7  |
| Wahlen in kantonale Regierungen     | 7  |
| Kantonale Ersatzwahlen              | 9  |
| <b>Sozialpolitik</b>                | 11 |
| Sozialversicherungen                | 11 |
| Krankenversicherung                 | 11 |

## Abkürzungsverzeichnis

|             |  |
|-------------|--|
| <b>EJPD</b> | Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement |
| <b>BJ</b>   | Bundesamt für Justiz                           |
| <b>FMH</b>  | Verbindung der Schweizer Ärztinnen und Ärzte   |
| <b>HJB</b>  | Hôpital du Jura bernois                        |
| <b>CJB</b>  | Conseil du Jura Bernois                        |
| <b>APH</b>  | Alters- und Pflegeheime                        |
| <b>MTK</b>  | Medizinertarif-Kommission UVG                  |
| <b>OAAT</b> | Organisation für ambulante Arzttarife AG       |

---

|             |  |
|-------------|--|
| <b>DFJP</b> | Département fédéral de justice et police     |
| <b>OFJ</b>  | Office fédéral de la justice                 |
| <b>FMH</b>  | Fédération des médecins suisses              |
| <b>HJB</b>  | Hôpital du Jura bernois                      |
| <b>CJB</b>  | Conseil du Jura Bernois                      |
| <b>EMS</b>  | Etablissements médico-sociaux                |
| <b>CTM</b>  | Commission des tarifs médicaux LAA           |
| <b>OTMA</b> | Organisation tarifs médicaux ambulatoires SA |

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Politische Grundfragen

#### Stimmung in der Bevölkerung

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 30.06.2021  
MATHIAS BUCHWALDER

La crise du Covid-19 a fait irruption dans le quotidien des suisses et des suissesses au début de l'année 2020, plongeant le pays, mais aussi le reste du monde, dans une période inhabituelle d'incertitudes. Comme l'ont constaté les médias nationaux, cette crise s'est accompagnée d'une dégradation du climat politique et sociétal, en particulier avec les deuxième et troisième vagues à l'automne 2020 et au printemps 2021. Evoqué à maintes reprises par la presse, la **fracture** qui s'est développée **au sein de la population** s'est accentuée avec l'arrivée des vaccins, et avec eux des débats autour des certificats sanitaires, des conditions d'entrée dans les événements culturels et dans les restaurants ou encore de la gratuité des tests. Des manifestations ont eu lieu à divers endroits du pays pour protester contre les mesures sanitaires. Au niveau politique, la population a certes approuvé la loi Covid-19 en votation le 13 juin 2021. Cependant, le souverain se prononcera à nouveau le 28 novembre 2021 sur la deuxième mouture de cette loi, le comité référendaire n'ayant eu aucun mal à rassembler les signatures nécessaires à la tenue d'un autre référendum.

Dans ce contexte, de nombreux et nombreuses opposants et opposantes ont dénoncé les mesures sanitaires «imposées» par le Conseil fédéral, allant jusqu'à utiliser le terme de «**dictature**» pour qualifier la situation actuelle. L'UDC souhaitait faire office de porte-parole à cette partie de la population et plusieurs de ses représentantes et représentants se sont montrés très critique à l'encontre des autorités. Le conseiller national zurichois Roger Köppel n'a d'ailleurs pas hésité à exiger la démission de l'entier du collège fédéral. La virulence des élu.e.s agrarien.ne.s a poussé le président de la Confédération Guy Parmelin, issu du même parti, à mettre les points sur les i à la fin du mois de février, rappelant que la Suisse est loin d'être une dictature. Certain.e.s élu.e.s cantonaux.ales ont par ailleurs pris leurs distances avec la ligne du parti, à l'exemple du ministre de la santé argovien Jean-Pierre Gallati. Selon lui, Magdalena Martullo-Blocher (GR), qui fut l'une des premières à utiliser le terme «dictature», n'aurait pas pu utiliser ce terme «si nous vivions réellement dans une dictature». Le ministre de la santé de Bâle-Campagne Thomas Weber et ses homologues bernois et zurichois Pierre Alain Schnegg et Natalie Rickli, tous membres de l'UDC, ont également trouvé les propos de Martullo-Blocher exagérés.

Le co-président du PS Cédric Wermuth se montrait critique à l'égard du parti agrarien dans les colonnes de l'Aargauer Zeitung en mars 2021. Selon lui, la communication de l'UDC était le signe d'une radicalisation des propos et banalisait certaines formes de violence. Ainsi, cela enverrait un signal à une frange très à droite de la population, donnant l'impression qu'il est permis de sortir des règles du jeu démocratique, comme cela fut le cas au États-Unis en janvier 2021 avec l'attaque du capitol par des partisans du président non-réélu Donald Trump. Pour Cédric Wermuth, ce comportement de l'UDC est d'autant plus «grotesque» que le parti occupe la présidence du Conseil national avec Andreas Aebi et celle des États avec Alex Kuprecht, en plus de la présidence de la Confédération. Le chef de la fraction UDC au parlement Thomas Aeschi soutenait cependant les propos de ses camarades de parti, regrettant un problème de concentration des pouvoirs entre les mains de l'exécutif durant la pandémie; une situation rendue possible par la loi sur les épidémies, qui n'aurait jamais dû permettre cela selon lui.

La déchirure au sein de la population – ainsi décrite dans les médias – s'est également observée à travers les nombreuses théories alternatives quant à l'origine du virus ou aux effets des vaccins. Diverses **théories du complot** ont ainsi eu le vent en poupe, comme l'a montré une étude de l'université de Bâle, qui a recueilli via un questionnaire anonyme en ligne les réponses de plus de 1'600 personnes en Suisse et en Allemagne. Les résultats, publiés dans la revue «Psychological Medicine», ont révélé que 10 pour cent des personnes questionnées croyaient fermement à au moins une théorie complotiste. 20 pour cent d'entre elles croyaient plus ou moins à une théorie, alors que les 70 pour cent restant n'étaient pas crédules. L'étude précise que les théories doivent être considérées de manière différenciée. Lorsqu'il s'agissait de savoir si le virus est d'origine humaine, 28 pour cent des personnes interrogées étaient convaincues que oui. 38 pour cent étaient indécises et 35 pour cent pensaient que non. Quant à la version officielle de l'origine de virus, 27 pour cent des répondant.e.s se montraient très méfiant.e.s et doutaient de sa véracité. 35 pour cent y croyaient, alors

que 38 pour cent restaient indécis.es face à cette question. Les avis très différents, parfois au sein d'une même famille, ont pu mener à de profonds désaccords et parfois à des conflits. Ce sujet a beaucoup intéressé la presse, qui y a consacré de nombreux articles.

Plusieurs organisations ont profité de cette occasion pour répandre diverses théories conspirationnistes. La Sonntagszeitung a consacré un article décryptant ce phénomène. L'une de ces théories, soutenue par le Parti nationaliste suisse, d'extrême-droite, imputait la propagation du coronavirus au financier juif George Soros, qui aurait possédé une usine à Wuhan, le premier lieu où le virus a été observé. D'après l'hebdomadaire, Soros est la cible fréquente des théoriciens du complot néonazis, qui lui reprochent notamment de soutenir financièrement les voyages des migrant.e.s en direction de l'Europe. Mais les théories complotistes ne sont pas l'apanage de l'extrême-droite. Dans certains milieux de gauche, la fermeture des frontières au printemps 2020 n'a pas été perçue comme une manière de freiner la progression du virus, mais plutôt comme un acte raciste qui visait à empêcher l'arrivée de réfugié.e.s et à «préserver la structure actuelle de la société», expliquait la Sonntagszeitung. Selon l'Aargauer Zeitung, d'autres théories ont foisonné sur les réseaux sociaux, alimentées par des mouvements qui n'ont pas confiance dans les autorités.<sup>1</sup>

## Föderativer Aufbau

### Jurafrage

KANTONALE POLITIK  
DATUM: 23.09.2016  
KAREL ZIEHLI

A l'approche du vote sur l'appartenance cantonale de Moutier, **les opérations de séduction se succèdent de la part des cantons de Berne et du Jura**. Ainsi, en octobre 2016, huit mois avant le scrutin, l'entier du gouvernement du canton de Berne a effectué une visite dans la cité prévôtoise afin de "tâter le pouls", selon les dires de la présidente du gouvernement bernois Beatrice Simon, et rappeler à la population que le gouvernement "[tient] à Moutier". Le maire autonomiste de la ville, Marcel Winistoerfer, en a profité pour évoquer sa position favorable au rattachement au Jura. Le Conseil communal de la ville – à majorité autonomiste – a, par ailleurs, confirmé ses propos après avoir analysé les deux expertises externes commandées par Moutier et les deux cantons, semblant indiquer que la cité prévôtoise avait avantage à changer de canton. En décembre 2016, ce sont les autorités jurassiennes – par la voix de Charles Juillard – qui présentaient leur plan de bataille aux médias. Ce dernier prévoit ainsi la délocalisation de 170 emplois à plein temps dans l'administration, des emplois jusqu'à présent implantés dans d'autres lieux du canton et qui atterriraient à Moutier. Ainsi y seraient, entre autre, transférés le Service des contributions, le Service de l'informatique, le Contrôle des finances, le Tribunal des mineurs et l'Office des sports. Les personnes travaillant actuellement dans l'administration bernoise garderaient une place dans l'administration jurassienne, ainsi que leur salaire. En ce qui concerne les démarches administratives liées au changement de canton, elles seraient simplifiées et gratuites pour les Prévôtois. Toutes ces mesures sont présentées dans le message électoral rédigé par le gouvernement jurassien.

Quelques mois plus tard, en mars 2017, le gouvernement bernois a répondu à des questions posées par les autorités de la ville de Moutier concernant l'environnement et l'éducation et en a également profité pour faire remarquer que l'actuelle école à journée continue, fréquentée par 170 enfants est subventionnée à plus d'un million de francs par an et qu'un tel système n'existe pas dans le canton du Jura. Concernant l'aménagement du territoire, les autorités bernoises ont insisté sur le fait que Moutier fait partie d'un centre régional d'importance cantonale.

A la fin du même mois, trois des ministres cantonaux bernois – Bernhard Pulver, Christoph Neuhaus et Pierre Alain Schnegg – ont présenté aux médias le message officiel utilisé pour le scrutin. En plus des points cités en amont, ils ont rappelé l'importance de Moutier et de toute la partie francophone bernoise pour la cohésion interculturelle entre Romandie et Suisse-Allemanique, ainsi que pour le canton de Berne, qui ne serait plus le même sans Moutier. Y furent également mentionnés l'enveloppe de 700'000 francs que Moutier reçoit annuellement pour ses projets et institutions culturels, ainsi que les 2,5 millions de francs provenant de la péréquation financière intercantonale. Le gouvernement bernois prévoit, de plus, la création d'un parc industriel ainsi que la réfection de la route cantonale.

Finalement, au mois de mai, le Conseil du Jura-bernois a indiqué souhaiter que Moutier reste bernoise, argumentant sa position en douze points, tandis que le parlement jurassien s'est lui prononcé, par 58 voix pour et une abstention, en faveur de l'intégration de la ville au canton du Jura.

Le mot de la fin reste dans les mains de la population prévôtoise, qui devra choisir entre le célèbre "Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras" des partisans bernois promulguant le statu-quo et le slogan brandi par les autonomistes "Pour que demain ne se limite pas à aujourd'hui".<sup>2</sup>

**INTERKANTONALE ZUSAMMENARBEIT**  
DATUM: 15.05.2017  
KAREL ZIEHLI

Dans le cadre de la votation sur le changement d'appartenance cantonale de la ville bernoise de Moutier, **l'hôpital prévôtois est source de conflits**. En effet, en tant qu'employeur de première importance dans cette région-ci du Jura bernois – 330 personnes y sont employées – toute décision quant à son avenir pourrait avoir une influence significative sur le vote du 18 juin 2017. En cas de changement cantonal, le gouvernement bernois exclut toute possibilité de planification hospitalière commune, ainsi que toute ouverture de l'actionnariat de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) – le canton de Berne étant actionnaire à 100%.

De plus, le canton du Jura s'est plaint, auprès de la conseillère fédérale en charge du bon déroulement du scrutin, Simonetta Sommaruga, ainsi qu'auprès du canton de Berne, des agissements des responsables de l'hôpital. Le conseiller d'Etat jurassien Charles Juillard (JU, cvp/pdc) remet en question l'engagement de ces derniers, qui ont fait part – par l'envoi de lettres et de publication d'annonces – de leurs inquiétudes quant aux incertitudes qu'un changement de canton pouvaient impliquer. Ces propos ont poussé le conseiller d'Etat jurassien à dire qu'il s'agissait d'une prise de position claire en faveur du maintien de la cité prévôtoise au sein du canton de Berne. Anthony Picard, le Président du Conseil d'administration de l'hôpital en question, justifie ses craintes par la proximité de l'hôpital de Delémont – 15 kilomètres séparent les deux sites – qui est également actif dans les soins aigus. Il redoute qu'en cas de changement cantonal, l'hôpital de Moutier ne soit amputé d'une partie de ses services. En réponse à ces propos et actions, le ministre jurassien de l'économie et de la santé, Jacques Gerber (JU, fdp/plr), a tenu à préciser que la feuille de route pour cette votation n'incluait pas la négociation des futures prestations de cet hôpital en cas de changement cantonal et qu'aucune modification des services n'était à prévoir avant 2021.

En février déjà, l'hôpital prévôtois était au centre de tensions quant à d'éventuelles pressions et menaces d'intimidation dénoncées par des membres du personnel ainsi que par des patients, poussant le maire de la ville de Moutier, Marcel Winistoerfer (BE, pdc/cvp) à remettre une lettre à Pierre-Alain Schnegg (BE, svp/udc) – le conseiller d'Etat bernois garant officiel de la régularité du scrutin – pour que cela ne se reproduise pas.<sup>3</sup>

**KANTONALE POLITIK**  
DATUM: 04.03.2021  
MATHIAS BUCHWALDER

La conseillère fédérale **Karin Keller-Sutter** s'est rendue à **Moutier** le 4 mars 2021 en vue du scrutin sur l'appartenance cantonale du 28 mars. Elle y a rencontré le président du conseil-exécutif bernois Pierre-Alain Schnegg (BE, udc), la présidente du gouvernement jurassien Nathalie Barthoulot (JU, ps), et une délégation du conseil municipal de Moutier. Quelques jours avant l'envoi du matériel de vote, cette rencontre a permis de faire un dernier point de la situation sur le dispositif mis en place pour l'organisation et la surveillance du vote, mais aussi de manifester la cohésion des autorités communales, cantonales et fédérales concernées.

Pour garantir le bon déroulement de ce qui devrait être l'ultime consultation populaire de la Question jurassienne, des **mesures exceptionnelles** ont été mises en place. Le registre électoral a été contrôlé par la Chancellerie d'Etat bernoise et la Chancellerie de Moutier, ceci afin d'éviter tout soupçon de fraude électorale. Le matériel de vote est envoyé et sécurisé par l'OFJ. Comme en 2017, des observateurs fédéraux seront présents. Ceux-ci distribueront également eux-mêmes le matériel de vote à certaines personnes, notamment dans les EMS. De plus, les cartes de légitimation seront contrôlées de manière systématique lors du dépouillement par l'OFJ.

Tout est donc mis en œuvre pour ne pas revivre le scénario de 2017 avec l'annulation du vote. Ces mesures ont toutes été discutées dans le cadre des conférences tripartites Jura, qui regroupent les délégations aux affaires jurassiennes des gouvernements bernois et jurassien sous la présidence de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter. Elles avaient également été approuvées par le conseil municipal de Moutier. Les autorités communales et cantonales se sont en outre engagées à faire preuve de retenue durant la campagne précédant le scrutin.<sup>4</sup>

Le 28 mars 2021 a lieu le scrutin sur l'appartenance cantonale de la commune de **Moutier**, qui – après que le vote de 2017 a été annulé – décide à nouveau si elle veut rejoindre le canton du Jura ou rester dans le canton de Berne. La **campagne précédant la votation** s'est déroulée de manière plutôt paisible, ceci notamment en raison du contexte sanitaire. Néanmoins, plusieurs thèmes ont animé les débats et provoqué quelques tensions.

La campagne a été lancée à la fin du mois d'octobre 2020 par le mouvement autonomiste «Moutier, ville jurassienne», imité quelques jours plus tard par son adversaire «MoutierPlus». Contraints de renoncer aux rassemblements en raison de la pandémie, la campagne s'est avant tout jouée dans la presse, à travers les tous-ménages et sur les réseaux sociaux.

Les autorités communales et cantonales se sont engagées à faire preuve de retenue, afin d'éviter des recours similaires à ceux de 2017. En janvier 2021, le conseil municipal de Moutier et les gouvernements bernois et jurassien se sont alors mis d'accord sur l'avenant ajouté au message de la votation. S'il n'était pas question de revoir les expertises réalisées en 2017, il s'agissait de corriger certaines informations du message remis à la population. Trois points principaux étaient mis en avant dans ce document: tout d'abord, seule Moutier devait encore se prononcer sur son appartenance cantonale, les communes de Belprahon et Sorvilier ayant décidé de rester bernoises en septembre 2017. En cas de transfert, la commune de Moutier formerait donc un district et une circonscription à elle seule durant la première législature. Ensuite, un scénario a été élaboré pour pérenniser l'hôpital de Moutier indépendamment de l'appartenance cantonale. Cependant, la liste hospitalière, qui détermine quelles prestations sont offertes par un hôpital, a continué de susciter de nombreuses inquiétudes. Le gouvernement jurassien a alors confirmé début mars que «les prestations offertes sur le site de Moutier seront reconnues sur la liste hospitalière jurassienne au même titre qu'elles le sont aujourd'hui sur la liste hospitalière du canton de Berne». Parallèlement, le président du conseil d'administration de l'hôpital Anthony Picard précisa dans la presse que «même si elle est établie par une autorité politique, la liste hospitalière répond à des critères de pratique médicale, de statistique et de viabilité économique», soulignant le fait que les prestations offertes par un hôpital ne dépendent pas uniquement de la volonté du canton dans lequel il se trouve. L'hôpital de Moutier réaffirma par ailleurs son impartialité début mars, quelques jours après la distribution d'un tous-ménage appelant à voter non pour préserver l'hôpital. Ce tous-ménage, signé par 112 personnes, a suscité une vive controverse car certains signataires n'auraient pas été au courant du caractère politique de celui-ci. À noter qu'aucun mouvement officiel n'a indiqué être à son origine.

Le dernier point de l'avenant abordait la question des emplois cantonaux à Moutier. Alors qu'en 2017, le gouvernement bernois faisait état de 170 emplois à plein temps (EPT) liés aux unités administratives du canton dans la cité prévôtise, ce chiffre est tombé à 144 en 2021. Selon le président du conseil-exécutif bernois Pierre-Alain Schnegg (BE, udc), il y a eu une externalisation des tâches diminuant par conséquent le nombre d'emplois directement liés au canton. Ces postes n'ont pas pour autant disparu et dépendent maintenant d'entreprises privées. Côté jurassien, grâce à l'augmentation des effectifs au sein des services de l'informatique et des contributions, qui migreraient en Prévôté, 180 EPT seraient prévus au lieu des 170 EPT communiqués en 2017. Pour des raisons d'efficacité, le tribunal des mineurs ne devrait pas être, quant à lui, implanté à Moutier. Quelques jours après la publication de ces chiffres, la délégation du conseil-exécutif bernois pour les affaires jurassiennes a présenté de nouvelles données. En tenant compte des emplois dans l'enseignement, les églises nationales et les services psychiatriques, le nombre d'EPT «liés au canton» à Moutier se monterait selon ce calcul à 274.4 EPT, contre 267.8 en 2017. Ce message a provoqué de vives réactions dans le camp autonomiste, qui dénonça des erreurs de comparaison et décria le caractère contradictoire de la communication bernoise, quelques jours après la publication commune de l'avenant. Il a finalement été décidé au cours de la conférence tripartite Jura que l'Office fédéral de la justice (OFJ) rédigerait un document en collaboration avec les autorités cantonales pour clarifier ces chiffres. Les conclusions de ce document ont indiqué que «compte tenu des chiffres indiqués et des difficultés méthodologiques, une variation de quelques EPT est admissible. Néanmoins, les données disponibles ne permettent pas de conclure à une augmentation du nombre des emplois bernois à Moutier». Un «euphémisme» selon les séparatistes, qui ont reproché au canton de Berne de se retirer progressivement de Moutier.

D'autres acteurs ont fait connaître leur position et leurs arguments au cours de la



campagne. Le conseil du Jura bernois (CJB) a annoncé fin février qu'il souhaitait voir Moutier rester bernoise, soulignant par la voix de sa présidente Virginie Heyer (BE, plr) les avantages dont profite la région au sein du canton de Berne – à savoir un siège réservé au conseil-exécutif, douze sièges réservés au Grand conseil, un statut particulier et des enveloppes financières spécialement dédiées au CJB. La minorité pro-jurassienne du CJB a dénoncé à travers cette prise de position une ingérence dans l'autonomie communale prévôtoise.

De son côté, le gouvernement jurassien a confirmé début mars ses engagements déjà pris avant le vote de 2017. Il a mis en avant le poids politique qu'aurait Moutier dans le Jura, devenant la deuxième plus grande commune du canton, ce qui lui assurerait sept des soixante sièges au Parlement et une influence significative sur les orientations cantonales. Le Parlement jurassien s'est par la suite prononcé à l'unanimité pour ces engagements et a ainsi envoyé un signal fort sur sa volonté de voir la cité prévôtoise rejoindre le dernier-né des cantons helvétiques.

Le conseil municipal de Moutier a lui réitéré début mars son vœu de voir un «oui» sortir des urnes, restant néanmoins sur la réserve afin d'éviter les reproches qui lui ont été faits par le passé. Dans le même temps, les partis de l'Entente jurassienne – qui regroupe le Rassemblement des prévôtois jurassiens (RPJ), le Rauraque, le parti socialiste autonomiste (PSA), le PCSI et le PDC – tenaient tour à tour des conférences de presse pour présenter leurs arguments en faveur d'un rattachement au canton du Jura.

Le Grand conseil bernois faisait lui un appel du pied à Moutier en acceptant à la quasi unanimité (une abstention) une révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et de la minorité francophone du district bilingue de Bienne. Selon le député Philippe Messerli (BE, pev), «cette révision rend le statut de la minorité francophone plus attrayant», ajoutant qu'il espérait que Moutier puisse en profiter.

À l'approche de l'échéance, la campagne a gagné en intensité. Le comité non séparatiste «MoutierPlus» a notamment mené une action symbolique en accrochant une grande bache arborant un émoticône jaune avec des lunettes de soleil sur une paroi rocheuse à l'entrée de la ville. Muriel Käslin, porte-parole du mouvement, souhaitait par ce geste «redonner le sourire aux prévôtois et envoyer une image positive de Moutier au reste de la Suisse», ajoutant que «le séparatisme a divisé la ville, détériorant l'image de la cité loin à la ronde.» La bache, situé face à une autre paroi rocheuse arborant, elle, un drapeau jurassien, a fait l'objet de déprédations quelques jours plus tard, ce qui a poussé le mouvement non séparatiste à déposer une plainte contre inconnu.

Dans les deux camps, la capacité à mobiliser un maximum d'électrices et électeurs a clairement été l'une des pierres angulaires de la campagne, notamment pour ramener de leur côté les personnes indécises, dont la part est estimée à 25 pour cent par les différentes parties. Entre 2017 et 2021, 18 pour cent du corps électoral prévôtois a changé. Cela correspond à environ 800 personnes, un nombre susceptible de faire basculer le vote. Le Quotidien Jurassien précisait que près de 300 nouveaux votants étaient des jeunes citoyennes et citoyens ayant obtenu leur majorité. Ayant pour la plupart grandi à Moutier, ils étaient déjà dans le bain de la Question jurassienne. Ce ne serait donc pas là qu'il y aurait le plus de voix à gagner. Parmi les 500 personnes restantes, la moitié sont arrivées de communes bernoises, notamment voisines de Moutier, et un quart de communes jurassiennes. Encore une fois des citoyennes et citoyens a priori au courant du sujet. Restent une centaine de personnes qui ont donc fait l'objet de toutes les convoitises, les chances qu'elles soient indécises étant plus grandes. Le Quotidien Jurassien soulignait néanmoins que, de par leurs relations et les raisons qui les ont poussées à s'établir à Moutier, ces personnes avaient déjà eu l'occasion de se faire un avis. Cela n'a pas découragé les mouvements des deux bords d'aller à la pêche aux nouveaux ayants-droit, en adoptant cependant des tactiques différentes. Les non séparatistes se sont contentés d'un courrier pour présenter leurs arguments, ne voulant pas se montrer «intrusifs». Les autonomistes ont rencontré les nouveaux venus, convaincus de l'efficacité du contact humain pour faire passer leur message.

La campagne a bénéficié d'une grande attention médiatique au niveau local. Les courriers des lecteurs se sont multipliés à l'approche du vote dans le Quotidien Jurassien. Au cours des derniers mois, il a été rare de voir un exemplaire du journal régional vierge de tout article traitant du sujet. Au niveau national, le scrutin n'a en revanche pas fait l'objet d'une grande couverture médiatique. C'est seulement durant la semaine précédant la votation que les reportages ont commencé à fleurir dans les principaux médias. Dans la partie germanophone du canton de Berne, le journaliste de la Berner Zeitung Stefan von Bergen a indiqué que beaucoup de citoyennes et citoyens

«ne savent sans doute même pas qu'il y a un vote». Sollicités par le Quotidien Jurassien, plusieurs membres du Grand conseil bernois ont également fait part d'un intérêt relativement limité pour la question, espérant avant tout que ce vote permettrait de tourner définitivement la page de la Question jurassienne. Là se situe également l'enjeu principal de ce scrutin pour de nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens de Moutier fatigué.e.s par des années de tensions entre autonomistes et non séparatistes.<sup>5</sup>

Avec 2'114 bulletins (54.9% des voix) sur lesquels était inscrit un «oui», contre 1740 «non», le corps électoral de **Moutier s'est prononcé en faveur d'un rattachement** de sa commune **au canton du Jura**, confirmant ainsi le résultat du scrutin invalidé de 2017. Alors qu'un résultat serré était attendu – comme en 2017 avec 137 voix de différence – l'écart de 374 voix fut une surprise. Ce résultat devrait empêcher toute contestation à l'encontre de ce vote, considéré comme le plus contrôlé de l'histoire suisse. La participation s'est élevée à 88.4%.

Le scrutin s'est déroulé dans une atmosphère particulière. Un dispositif de sécurité avait été mis en place, d'une part en raison de la situation sanitaire, d'autre part afin d'éviter d'éventuels débordements liés au résultat du vote. La municipalité de Moutier interdisait les manifestations et recommandait de renoncer aux regroupements.

Ces mesures s'ajoutaient à celles prises auparavant pour garantir la régularité du vote. Grâce à l'implication de la Confédération, mais aussi au contrôle systématique du registre électoral par la chancellerie bernoise et la commune de Moutier, toute irrégularité devait être évitée. Cela n'a pas empêché un début de polémique la veille du scrutin, lorsque le Blick a révélé l'existence d'une lettre adressée à la Confédération dans laquelle le gouvernement bernois mettait en doute la légitimité à voter d'une centaine de personnes inscrites au registre électoral. Le 5 mars, le canton de Berne avait pourtant communiqué conjointement avec la municipalité de Moutier que seuls 25 cas restaient à clarifier. Cette polémique naissante a été finalement tuée dans l'œuf par le résultat clair et net sorti des urnes.

Suite au vote, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a par ailleurs souligné via un communiqué de presse l'excellente collaboration avec les autorités cantonales et communales, avant et pendant le vote. Six observateurs fédéraux ont surveillé le dépouillement et validé chacune des décisions du bureau de vote. Une dizaine d'autres collaborateurs et collaboratrices de l'OFJ ont procédé au contrôle systématique des cartes de légitimation.

Annoncé en fin de journée, le résultat a déclenché des scènes de liesse du côté de la place de la gare, où s'étaient massés au cours de l'après-midi plusieurs milliers de sympathisantes et sympathisants pro-jurassien. Le camp autonomiste s'est réjoui de l'écart de voix important ainsi que de l'engagement de la Confédération et des cantons concernés pour que ce vote soit au-dessus de tout soupçon. Ainsi, la décision du corps électoral prévôtois ne pouvait être remise en cause. Pour le comité de «Moutier, ville jurassienne», cette victoire portait le sceau d'une campagne très bien menée, grâce au soutien et à la solidarité de milliers de «patriotes jurassiens». Les membres du comité tendaient la main aux vaincu.e.s, appelant à la réconciliation après des décennies de tension. Leurs adversaires de «MoutierPlus» regrettaient ce résultat mais reconnaissaient la défaite, espérant que cela marque pour de bon la fin de la Question jurassienne.

Du côté des instances officielles, les réactions ont été relativement contrastées. Le gouvernement bernois a fait part de sa déception et espérait que le résultat soit respecté par toutes les parties, attendant de chacune et chacun «une attitude respectueuse et solidaire». Le conseiller d'Etat et président de la délégation du gouvernement bernois aux affaires jurassiennes Pierre-Alain Schnegg (BE, udc) a appelé ses «voisins jurassiens» à faire preuve d'écoute et de bienveillance envers les citoyennes et citoyens de Moutier qui avaient une autre vision de leur avenir. Le gouvernement jurassien a déclaré qu'il mettrait tout en œuvre pour que «chacune et chacun soit bien accueilli et puisse trouver sa place au sein du canton du Jura». Sa présidente Nathalie Barthoulot (JU, ps) se réjouit de la décision prévôtoise, marquant «le commencement d'une nouvelle page de l'histoire jurassienne». Le ton était similaire du côté du conseil municipal de Moutier. Restés sur la réserve au long de la campagne, les six élus autonomistes à l'exécutif ont pu communiquer leur joie. Ils ont eux aussi souligné l'importance de rallier la minorité non séparatiste au choix de la majorité, pour bâtir ensemble l'avenir de la ville.

La Confédération a salué le déroulement de la votation. La réussite de ce scrutin est

également à mettre au crédit de Karin Keller-Sutter, qui s'est engagée fortement en tant que cheffe du département fédéral de la justice et la police (DFJP) et présidente de la conférence tripartite Jura. Selon la conseillère fédérale, «la résolution de la Question jurassienne entre dans l'histoire de l'État fédéral comme un exemple de démocratie vivante. La décision prise librement aujourd'hui par les citoyennes et les citoyens est la dernière étape d'une résolution pacifique de la Question jurassienne».

Karin Keller-Sutter a confirmé que, pour la conférence tripartite, «il était clair que la question serait close après un vote valable sur l'avenir de Moutier». S'il n'est bien sûr pas possible d'empêcher des mouvements de lutte de poursuivre leurs objectifs, elle exclut toute entrée en matière des autorités bernoises et jurassiennes. Le gouvernement bernois a rappelé que les communes du Jura bernois ont pu voter en novembre 2013. Lors de ce scrutin, toutes les communes à l'exception de Moutier et Belprahon se sont exprimées contre le lancement d'un processus de création d'un nouveau canton avec le canton du Jura. Le conseiller-exécutif Pierre-Alain Schnegg a précisé que les bases légales pour un nouveau vote n'existaient plus. La question de Belprahon reste néanmoins sensible, de nombreux habitants dénonçant le fait que la commune ait voté en 2017 sans connaître l'appartenance cantonale de Moutier. On semble cependant se diriger vers une période d'apaisement, les parties ayant montrées leur volonté de tourner la page.

Si la Question jurassienne devrait donc prendre fin avec cette votation, le processus de rattachement de Moutier au canton du Jura n'en est lui qu'à ses débuts. Tout d'abord, le scrutin n'est pas encore entré en force, puisqu'il peut faire l'objet d'un recours auprès de la préfecture du Jura bernois durant les 30 jours qui suivent le vote. Les chances de succès d'un recours semblent limitées cette fois-ci, au vu de la différence de voix importante et des mesures de sécurité strictes. Le scénario de 2017 ne devrait donc pas se répéter. Les gouvernements bernois et jurassien mèneront des discussions visant à établir un concordat cantonal fixant les modalités du transfert. Une fois ce concordat signé, il devra être accepté par les législatifs cantonaux puis en votation populaire dans les deux cantons. Il reviendra finalement à l'Assemblée fédérale de valider la modification du territoire. Ce processus s'accompagnera de nombreux travaux entre la commune de Moutier et le canton du Jura pour régler les moindres détails de l'arrivée de la ville. Le peuple jurassien devra notamment se rendre une deuxième fois aux urnes pour se prononcer sur les modifications de la constitution jurassienne découlant du transfert. Moutier devrait rejoindre de manière effective le Jura au 1er janvier 2026. Cela coïnciderait avec le début de la nouvelle législature et signifierait que le corps électoral prévôtois élirait les nouvelles autorités cantonales en octobre ou novembre 2025, en même temps que les autres jurassiennes et jurassiens.

#### Votation du 28 mars 2021

Participation: 88.5%  
Oui: 2'114 (54.9%)  
Non: 1'740 (45.1%)  
Bulletins blancs: 44  
Bulletins nuls: 17 <sup>6</sup>

#### Wahlen

##### Wahlen in kantonale Regierungen

Für Spannung sorgte – wie meistens bei den **Regierungswahlen im Kanton Bern** seit 1980 – der sogenannte Jurasitz. Die französischsprachige Minderheit im Wahlkreis «Jura Bernois» verfügt über eine Sitzgarantie in der Berner Regierung. Dieser Sitz wird daher mithilfe des so genannten geometrischen Mittels berechnet, indem die Gesamtzahl aller Stimmen für eine Kandidatin oder einen Kandidaten im Kanton mit der Stimmenzahl im Berner Jura multipliziert wird, um der regionalen Entscheidung mehr Gewicht zu verleihen. Dieser Sitz lag seit 2016 in der Hand der SVP, seit ihn Pierre Alain Schnegg bei den Ersatzwahlen 2016 von der SP erobert hatte. Die Sozialdemokraten wollten den Sitz mit dem Kandidaten Christophe Gagnebin und dem Slogan «Schnegg muss weg» zurückerobern. Schnegg betreibt eine «extreme Politik» und man wolle seine «Abbaupolitik» verhindern, gaben die Parteien der SP und der Grünen Mitte Januar bei der Lancierung ihres Wahlkampfes bekannt. Links-Grün trat entsprechend mit einem Viererticket an, um die 2016 an die Bürgerlichen verloren gegangene Regierungsmehrheit zurückzuerobern. Neben dem bisherigen Christoph Ammann (BE, sp) sollten mit den beiden Nationalrätinnen Evi Allemann (sp, BE) und Christine Häsler

WAHLEN  
DATUM: 25.03.2018  
MARC BÜHLMANN

(gp, BE) nicht nur die durch die Rücktritte von Barbara Egger-Jenzer (BE, sp) und Bernhard Pulver (BE, gp) vakant gewordenen Sitze gehalten, sondern mit Gagnebin eben auch der Jurasitz erobert werden. Der alt-Grossrat, Berufsschullehrer und Gemeinderat aus Tramelan bekam allerdings Konkurrenz von Maurane Riesen (psa, BE), ihres Zeichens Mitglied im Bernjurassischen Rat (CJB). Die projurassische Parti Socialiste Autonome (PSA) würde Gagnebin wohl entscheidende Stimmen aus dem linken Lager kosten, wurde in den Medien vermutet. Allerdings würden eher projurassische linke Wählerinnen und Wähler dem berntreuen Gagnebin ihre Stimme wohl sowieso verwehren, wurde gemutmasst. Riesen selber, die von der SP nicht empfohlen wurde, gab zu Protokoll, dass sie nicht gegen Gangebin, sondern gegen Schnegg antrete.

Die Bürgerlichen schickten drei Bisherige ins Rennen: Neben Pierre-Alain Schnegg (BE, svp) kandidierten Beatrice Simon (bdp, BE) und Christoph Neuhaus (BE, svp) für ein neuerliches Mandat in der Berner Exekutive. Philippe Müller (BE, fdp) sollte für die FDP den frei werdenden Sitz von Hans-Jürg Käser (BE, fdp) und die bürgerliche Mehrheit verteidigen helfen.

Nicht weniger als 16 Personen traten für die sieben Sitze in den Regierungsrat an. Eher geringe Chancen räumte man den beiden Grossräten Michael Köpfli (BE, glp) und Hans Kipfer (BE, evp) ein. Für Parteien, die nicht im kantonalen Parlament vertreten waren, traten die fünf «Piraten», «Exoten» und «Paradiesvögel», wie sie «der Bund» bezeichnete, an: Jorgo Ananiadis und Alfred Blaser von der Piratenpartei, Yannic Nuoffer von der Pnos, Stefan Theiler von der «Swiss Rebel Force (SRF)» sowie Bruno Moser von der «Nichtwählerpartei». Ihre Chancen tendierten gemäss Presse gegen null. Moser hatte zuvor schon bei mehreren Wahlen erfolglos kandidiert, sein Name war aber mit dem durch ihn erzwungenen zweiten Wahlgang bei den Ständeratswahlen 2015 dennoch in die Berner Geschichte eingegangen, wurde doch deswegen das Berner Wahlrecht durch die sogenannte «Lex Moser» ergänzt. Diese besagt, dass nur noch zu einem zweiten Wahlgang antreten darf, wer mindestens 3 Prozent des absoluten Mehrs an Stimmen erhalten hat.

Während die Linke sich ganz auf Schnegg einschoss – er habe Bern zum unsozialsten Kanton der Schweiz gemacht, führe den Kanton wie ein Unternehmen und betreibe eine unmenschliche Abbaupolitik, so die Hauptkritik –, betonten die Bürgerlichen, dass sie das Heil des Kantons auch künftig in Sparmassnahmen und Steuersenkungen suchen wollten. In der Folge verlief der Wahlkampf laut Medien vergleichsweise lau beziehungsweise «wenig prickelnd» (Bund vom 24.3.2018), so dass etwa die Weigerung von Christoph Ammann, ein Smartvoteprofil erstellen zu lassen, schon fast als Höhepunkt der medialen Wahlberichterstattung bezeichnet werden muss. Er vertrete als Regierungsmitglied eine kollegiale und nicht eine persönliche Linie, war die Begründung des amtierenden SP-Regierungsrates. In den verschiedenen Podiumsdiskussionen gab es kaum persönliche Angriffe und praktisch alle Beobachterinnen und Beobachter der Wahlen gingen von einem überraschungsfreien Wahlausgang aus – mit einer Wiederwahl aller Bisherigen, der Wahl von Allemann, Häsler und Müller und ergo dem Status Quo, was die parteipolitische Zusammensetzung betrifft. Es sei eine «grosse Rochade ohne Auswahl» titelte etwa die Luzerner Zeitung.

Die Auguren sollten recht behalten. Bei einer sehr geringen Wahlbeteiligung von 29.5 Prozent trat ein, was allgemein vermutet worden war: Die Bestätigung der vier Bisherigen und die Wahl der drei Neuen, mit denen auch die bisherige Sitzverteilung erhalten blieb. Wie schon vor vier Jahren holte Beatrice Simon kantonsweit die meisten Stimmen (126'207), gefolgt von Christoph Ammann (118'757 Stimmen) und Christoph Neuhaus (110'792 Stimmen). Nicht der vierte Bisherige Pierre-Alain Schnegg, der mit 97'051 Stimmen lediglich das siebtbeste Resultat erzielen konnte, sondern die Neuen Evi Allemann (99'902 Stimmen), Philippe Müller (98'931) und Christine Häsler (98'428) folgten auf den Plätzen. Schnegg erzielte insbesondere in der Stadt und der Agglomeration Bern ein eher schlechtes Resultat, was in den Medien als Ausdruck eines Stadt-Land-Grabens interpretiert wurde. Dennoch vermochte Schnegg gegenüber dem Herausforderer Christophe Gagnebin (75'785 Stimmen) einen komfortablen Vorsprung herauszuarbeiten. Maurane Riesen (26'002 Stimmen), die im Wahlkreis «Jura Bernois» fast gleich viele Stimmen (3'430) erhielt wie Gagnebin (3'684 Stimmen), konnte genauso wenig in die Entscheidung eingreifen wie Michael Köpfli (51'051 Stimmen) oder Hans Kipfer (33'847 Stimmen). Die Zeitung «Der Bund» rechnete in einer Modellrechnung, in welcher sie die Stimmen von Gagnebin und Riesen summierte, aus, dass die Chancen der Linken, den Jurasitz zu erobern, mit einer Einheitskandidatur von SP und PSA wohl intakt gewesen wären. Die restlichen fünf Kandidierenden erhielten alle weniger als 10'000 Stimmen. Der Angriff der Linken habe Schiffbruch erlitten, kommentierte die BZ am Tag nach der Wahl. Die bürgerliche Mehrheit sei konsolidiert worden.<sup>7</sup>

## Kantonale Ersatzwahlen

Lors de la législature en cours (2014–2018), deux membres du gouvernement bernois ont déposé leur **démission pour le 30 juin 2016**, à savoir Philippe Perrenoud (ps) et Andreas Rickenbacher (ps). Les motifs de leur démission sont, pour le premier, une réorientation de sa carrière professionnelle et la volonté de consacrer du temps à sa famille et à ses proches. Quant au second, il souhaite se tourner vers l'économie privée. Le siège qu'occupait Philippe Perrenoud est le siège réservé au Jura bernois. Ainsi, lors de l'élection, six candidats se sont présentés pour les deux sièges vacants : pour l'UDC, les candidats Lars Guggisberg et Pierre-Alain Schnegg, Christophe Ammann et Roberto Bernasconi pour le parti socialiste, Patrick Gsteiger (pev) et Bruno Moser (sans parti). Les candidats Pierre-Alain Schnegg, Roberto Bernasconi et Patrick Gsteiger pouvaient prétendre au siège garanti au Jura bernois. Le PS souhaitait dès le début maintenir ses deux sièges vacants. Pour l'UDC, cette revendication était jugée disproportionnée étant donné la part d'électeurs qui soutient le PS. Comme aucun autre parti bourgeois ne présentait de candidat, l'UDC en proposa donc deux. Les Vert'libéraux et le PEV désiraient proposer un candidat, ainsi le candidat Patrick Gsteiger pouvait compter sur le soutien des Vert'libéraux comme il est entrepreneur dans le domaine des énergies. Concernant le siège du Jura bernois laissé vacant par Philippe Perrenoud, il y a eu de la conflictualité au sein des socialistes. Il existe plusieurs partis socialistes dans le Jura bernois, le Parti socialiste du Jura bernois (PSJB) qui est membre du PS du canton de Berne et le Parti socialiste du Jura Sud (PSA) membre du PS Suisse. Le PSA souhaite faire partie du canton du Jura et c'est sur la question jurassienne qu'il se distancie du PS du canton de Berne. La peur était que le PSA propose un candidat, ce qui aurait pour conséquence de faire perdre des voix au PS du canton de Berne. Le parti a besoin du soutien du PSA pour son candidat et espère l'avoir, comme à l'époque pour l'élection de Philippe Perrenoud. Pour le parti, il est nécessaire d'avoir qu'un candidat socialiste pour le siège du Jura bernois. Le candidat Roberto Bernasconi avait un bon profil, selon le PS du canton de Berne, car il respectait les positions du PSA. Cependant, pour le PSA, ce candidat ne respectait pas leurs positions, il est accusé d'avoir œuvré pour rester dans le canton de Berne aux côtés de l'UDC lors du vote de novembre 2013 sur la question jurassienne. Alors que le PSJB soutient le candidat Roberto Bernasconi, le PSA envisageait de proposer son candidat, à savoir Peter Gasser. Mais, comme le PSA est membre du PS Suisse et non du PS du canton de Berne, ils n'avaient pas le droit de proposer un candidat. Finalement donc, il a été décidé de ne proposer que les candidats Christophe Ammann et Roberto Bernasconi.

Concernant les autres partis, le président de la fraction cantonale du PBD, Dieter Widmer, recommandait de voter en faveur du candidat socialiste Christoph Ammann plutôt que pour le candidat UDC Lars Guggisberg. La raison était le risque que l'UDC obtienne deux sièges supplémentaires et par conséquent, un retour de la majorité UDC au gouvernement cantonal perdue en 2006. En raison du siège réservé au Jura bernois et de la probabilité que ce siège soit occupé par l'UDC Pierre-Alain Schnegg, l'UDC pouvait gagner les deux sièges vacants, si Lars Guggisberg était élu pour remplacer Andreas Rickenbacher. Le PBD, le PLR et l'UDF recommandaient quant à eux Pierre-Alain Schnegg pour le siège du Jura bernois. Ainsi, en soutenant le candidat socialiste pour le siège d'Andreas Rickenbacher, le PBD espérait éviter le scénario d'une majorité UDC au gouvernement cantonal.

Le jour d'élection, avec une participation de 52,7% et une majorité absolue à 181'084 voix, seul Christoph Ammann a obtenu un siège avec 182'476 voix. Concernant le deuxième tour, la garantie d'un siège pour le Jura bernois au gouvernement limitait le profil des candidats à trois critères: être de langue française, résider dans l'arrondissement administratif du Jura bernois et avoir le droit de vote dans le canton de Berne. Ainsi, trois candidats restaient en course lors du deuxième tour organisé pour le 3 avril 2016. Il s'agit de Roberto Bernasconi, Patrick Gsteiger et de Pierre-Alain Schnegg. L'attribution du siège se calcule par la racine carrée du produit des suffrages exprimés dans le Jura bernois et des suffrages dans l'ensemble du canton. Le candidat ayant la plus haute moyenne géométrique l'emporte. Ainsi, le candidat Pierre-Alain Schnegg était donc élu avec une moyenne géométrique de 36'475, suivi par le socialiste Roberto Bernasconi (moyenne géométrique 34'703) et Patrick Gsteiger (moyenne géométrique 11'124). En conséquence, lors du premier tour, le siège laissé par le socialiste Andreas Rickenbacher a été assuré par l'élection de Christoph Ammann. Cependant, le PS a perdu un de ses sièges au profit de l'UDC avec l'élection de Pierre-Alain Schnegg. L'élection de ce dernier met fin à une majorité rouge-verte en place depuis 2006. L'élection pour le siège du Jura bernois a joué un rôle clé, étant donné que la majorité du gouvernement a basculé à droite. Ainsi, la composition du gouvernement, stable depuis 2010, a-t-elle été remise en cause. Déjà en 2014 lors des élections régulières, le PS avait failli perdre son siège (siège réservé au Jura bernois).<sup>8</sup>

Aufgrund zweier Rücktritte wurden **2016** im Kanton **Bern Regierungersatzwahlen** nötig. Gleich zwei der drei SP-Regierungsräte wollten das Amt niederlegen. Der Bernjurassier Philippe Perrenoud (BE, sp) war 2006 in die Regierung gewählt worden und hatte fortan die Gesundheits- und Fürsorgedirektion geleitet, die seit 1976 in SP-Hand war. Perrenoud wurde eine gewisse Amtsmüdigkeit nachgesagt, musste er doch in seiner Regierungszeit auch immer wieder mit viel Kritik umgehen. Andreas Rickenbacher (BE, sp), ebenfalls seit 2006 Regierungsrat, erklärte, er trete zurück, weil er neue Herausforderungen angehen wolle. Der Seeländer hatte als Volkswirtschaftsdirektor bei allen Parteien Respekt genossen.

Zur Ersatzwahl traten sechs Kandidaten an. Für die SP wollte Christoph Ammann Rickenbacher beerben und sollte Roberto Bernasconi (BE, sp) im Berner Jura den garantierten «Jura-Sitz» verteidigen. Die SVP schickte mit Lars Guggisberg (BE, svp) und Pierre Alain Schnegg (BE, svp) zwei Herausforderer ins Rennen, die beide im grossen Rat sass. Schnegg galt als linientreuer SVP-Politiker mit intakten Aussichten, den Jura-Sitz erobern zu können. Aus der Mitte gab es eine EVP-Kandidatur: Grossrat Patrick Gsteiger (BE, evp) sollte ebenfalls versuchen, den Sitz im französischsprachigen Teil des Kantons zu erobern. Als chancenlos galt in den Medien die Kandidatur des parteiosen Bieler Ökonoms Bruno Moser, der bei den Ständeratswahlen 2015 dafür gesorgt hatte, dass es nicht zu stillen Wahlen gekommen war, und damit nicht wenige Bernerinnen und Berner verärgert hatte.

Die SVP-Kandidierenden traten mit dem Slogan «Wir beleben Bern» an. Sie wurden von der FDP und der EDU sowie den Wirtschaftsverbänden zur Wahl empfohlen. Die BDP unterstützte zwar Schnegg, nicht aber Guggisberg, gegen den sich auch zahlreiche FDP-Mitglieder aussprachen. Da ein Sitz für die bürgerliche Wende genügte, kritisierten viele Bürgerliche, dass die SVP mit zwei Kandidaten antrat. Die Volkspartei verfügte über ein Wahlkampfbudget von einer Viertelmillion, wobei die beiden Kandidierenden selber zusammen noch einmal rund CHF 50'000 einbrachten. Von den beiden SP-Kandidierenden galt insbesondere Christoph Ammann auch bei den Bürgerlichen als wählbar, sassen doch auch Vertreterinnen und Vertreter von BDP und FDP in seinem Unterstützungskomitee. Amman wurde von den Jungfreisinnigen gar offiziell empfohlen. Die SP versuchte mit dem Slogan «Erfahrung wählen» bei den Wahlberechtigten zu punkten. Mit einem Wahlkampfbudget von CHF 55'000 wollte auch die EVP – unterstützt von GLP und CVP – ein Wörtchen mitreden.

Zentrales Thema im Wahlkampf war die Finanzpolitik. Würden die Bürgerlichen die Regierungsmehrheit zurückerobern, dann würden wohl Steuersenkungen und Sparprogramme vorangetrieben. Dies wurde von den Bürgerlichen gutgeheissen, während die Linke nicht müde wurde, davor zu warnen. Häufiger Diskussionspunkt in den Printmedien war zudem die Qualität der Kandidierenden. Beide Parteien seien mit wenig bekannten Köpfen angetreten, was insbesondere der SP den Vorwurf einbrachte, mindestens einen der beiden Sitze kampfflos preiszugeben.

Der erste Wahlgang Ende Februar 2016 brachte lediglich einen Sieger hervor: Christoph Ammann konnte mit 182'476 Stimmen nicht nur seinen ersten Verfolger Lars Guggisberg (176'219 Stimmen) distanzieren, sondern er erreichte als einziger Kandidat das absolute Mehr (181'084 Stimmen). Einen Sitz hatte die Linke damit erfolgreich verteidigen können. In den Medien wurde gemutmasst, ob auch die Durchsetzungsinitiative zu diesem Ergebnis beigetragen habe, über die am gleichen Wochenende abgestimmt wurde und die vor allem linke Kreise mobilisiert habe. Die Wahlbeteiligung betrug denn auch vergleichsweise hohe 52.7 Prozent. Ein Kopf-an-Kopf-Rennen hatten sich Pierre Alain Schnegg (154'217 Stimmen) und Roberto Bernasconi (152'081 Stimmen) geliefert. Sie lagen mit nur 2000 Stimmen Unterschied auf den Rängen drei und vier. Erwartet wenig mit dem Wahlausgang zu tun hatten Patrick Gsteiger (43'192 Stimmen) und Bruno Moser (16'147 Stimmen). Damit stand in einem zweiten Wahlgang der Sitz im Berner Jura zur Disposition; die Deutschschweizer Kandidaten Lars Guggisberg und Bruno Moser schieden folglich aus dem Rennen aus. Weil auch Gsteiger nicht mehr antrat und allgemein angenommen wurde, dass dessen Mitte-Stimmen eher an die Linke gehen würden, schien das Rennen um den «Jura-Sitz» völlig offen. Die Medien machten leichte Vorteile für die SVP aus, war doch die «bürgerliche Wende» nach wie vor das erklärte Ziel der bürgerlichen Parteien. Folglich unterstützte die CVP Pierre Alain Schnegg, während sowohl die EVP als auch die GLP Stimmfreigabe beschlossen. Bernasconi wurde hingegen von den Bernjurassischen Autonomisten unterstützt.

Der im April stattfindende zweite Wahlgang versprach also einiges an Spannung. Entscheidend würde sein, wer den besseren Rückhalt im Wahlkreis Berner Jura erhalten würde, weil diese Stimmen ein höheres Gewicht haben, damit die französische Sprachminderheit möglichst gut repräsentiert wird. Die Ermittlung des Wahlsiegers



über das so genannte «geometrische Mittel» erübrigte sich dann jedoch, da Pierre Alain Schnegg sowohl im Berner Jura als auch im gesamten Kanton Bern mehr Stimmen erhielt (111'657) als Roberto Bernasconi (107'755). Bernasconi konnte seine Anhängerinnen und Anhänger sowohl im ganzen Kanton wie auch im Berner Jura anscheinend weniger gut mobilisieren als der Vertreter der SVP, der in der französischsprachigen Region 57.1 Prozent der Stimmen erzielte. Insgesamt lag die Wahlbeteiligung mit 30.4 Prozent mehr als 20 Prozentpunkte unter derjenigen im ersten Wahlgang.

Der «Jura-Sitz» war damit auch 2016 entscheidend für die Mehrheitsverhältnisse in der Berner Regierung, die fortan wieder bürgerlich geprägt war. Die seit 2006 herrschende «Cohabitation» – das Nebeneinander einer linken Regierung und eines rechtsbürgerlich geprägten Parlaments – wurde damit im Kanton Bern beendet. In den Printmedien wurde die bürgerliche Wende als Chance für den Kanton Bern beschrieben, der wieder zum Normalfall werde. Allerdings würden die Karten bei den Gesamterneuerungswahlen 2018 wohl wieder neu gemischt werden.<sup>9</sup>

## Sozialpolitik

### Sozialversicherungen

#### Krankenversicherung

Im Massnahmenpaket 1a zur Kostendämpfung im Gesundheitswesen hatten Bundesrat und Parlament entschieden, die Tarifpartner zur Schaffung eines **gemeinsamen ambulanten Tarifbüros** zu verpflichten. Bereits im März 2021 hatten die Tarifpartner in einem Letter of Intent ihre Bereitschaft zur Zusammenarbeit in diesem Themenbereich festgehalten. Unter Leitung des Berner Regierungsrates Pierre Alain Schnegg (BE, svp) erarbeiteten Arbeitsgruppen bis Juni 2022 in zehn Sitzungen die zur Schaffung der als Aktiengesellschaft geplanten «**Organisation für ambulante Arzttarife AG**» (OAAAT) notwendigen Dokumente. In der Folge sollten diese Dokumente von den beteiligten Verbänden ratifiziert werden, so dass Mitte November 2022 die Gründung erfolgen könnte.

Zu den zu ratifizierenden Dokumenten gehörten neben Statuten und Aktionärsbindungsvertrag auch eine «Zusatzvereinbarung Doppelte Parität», mit der die Verantwortlichen von TARDOC und der ambulanten Pauschalen die «Grundlagen zum Tarif für die Verrechnung ärztlicher Leistungen» durch das jeweils andere Tarifprojekt akzeptierten. Damit sollte der Streit zwischen FMH, Curafutura und der Medizinaltarifkommission UVG MTK respektive H+ und Santésuisse bezüglich des zukünftigen Abrechnungssystems für ambulante Leistungen beigelegt werden, wie es auch der Bundesrat und die SGK-NR gefordert hatten. Zu diesem Zeitpunkt hatte der Bundesrat keines der beiden Tarifprojekte bewilligt. Anschliessend machten sich die Arbeitsgruppen an die Ausarbeitung «gemeinsamer übergeordneter Tarifierungsgrundsätze», mit denen das «Zusammenspiel [...] zwischen ambulanten Pauschalen und TARDOC» festgelegt werden sollte, wie FMH erklärte.<sup>10</sup>

1) SoZ, 5.4.20; NZZ, 3.2.21; AZ, 27.2.21; NZZ, 2.3.21; AZ, 3.3., 11.3., 13.3.21; NZZ, 17.3., 20.3.21; CdT, 24.3.21; AZ, 29.3., 8.4.21; NZZ, 10.4.21

2) Bund, Exp, LT, 28.10.16; Bund, 12.11., 15.11.16; Exp, LT, 7.12.16; Bund, 4.3.17; SZ, 21.3., 7.4.17; BZ, 10.4.17; BaZ, 27.4.17

3) LMD, QJ, 18.2.17; SZ, 15.5.17; Bund, QJ, 24.5.17; Bund, 1.6.17; LT, 19.6.17

4) Communiqué de presse OFJ du 04.03.2021; LT, 17.12.20; QJ, 5.3.21

5) Communiqué de presse Canton de Berne du 18 janvier 2021; Communiqué de presse OFJ du 25.02.2021; BZ, 9.10.20; BZ, CdT, QJ, 24.10.20; BZ, 31.10.20; BZ, Bund, 7.11.20; LT, 17.12.20; BZ, 4.1.21; BZ, QJ, 15.1.21; BZ, LT, QJ, 19.1.21; QJ, 22.1.21; QJ, 25.1.21; QJ, 28.1., 30.1., 5.2.21; BZ, 8.2.21; QJ, 11.2.21; QJ, 13.2.21; QJ, 17.2., 23.2., 24.2.21; BZ, QJ, 26.2.21; Bund, 27.2.21; QJ, 2.3., 3.3.21; Bund, QJ, 4.3.21; QJ, 5.3.21; Lib, QJ, 6.3.21; QJ, 8.3.21; QJ, 9.3.21; QJ, 10.3.21; QJ, 15.3.21; LT, QJ, 16.3.21; QJ, 18.3.21; QJ, 19.3.21; LT, 22.3.21; QJ, 23.3.21; LT, 24.3.21; CdT, WOZ, 25.3.21; QJ, 27.3.21

6) Communiqué de presse OFJ du 28 mars 2021; Communiqué de presse Swissmint du 28 mars 2021; QJ, 15.3.21; CdT, NZZ, QJ, 25.3.21; LT, QJ, 26.3.21; Blick, LT, QJ, 27.3.21; Blick, CdT, LT, Lib, NZZ, QJ, 29.3.21; Blick, CdT, LT, QJ, 30.3.21; QJ, 31.3.21

7) BZ, Bund, SZ, 9.1.18; Bund, 10.1.18; BZ, Bund, 23.1.18; SZ, 24.1.18; NZZ, 1.2.18; Bund, 9.2., 15.2., 16.2., 17.2., 19.2.18; BZ, 22.2.18; Bund, 23.2., 27.2., 1.3.18; BZ, Bund, 2.3.18; Bund, 6.3.18; BZ, Bund, 7.3.18; BZ, 8.3., 9.3., 10.3., 12.3., 13.3., 14.3., 15.3., 16.3., 17.3.18; AZ, LZ, 21.3.18; Bund, 24.3.18; BZ, Bund, 26.3.18; Bund, 27.3., 28.3.18

8) Bund, 4.11.15; BZ, 9.11.15; Bund, 1.12., 19.12.15; BZ, 9.1., 29.3.16; Bund, LT, 4.4.16

9) BZ, 7.1.16; Bund, 11.1.16; BZ, 12.1., 13.1.16; Bund, 14.1.16; BZ, 15.1.16; BZ, 16.1.16; BZ, 21.1., 25.1.16; BZ, Bund, 26.1.16; BZ, 29.1., 30.1., 1.2.16; Bund, 4.2.16; NZZ, 5.2.16; Bund, 10.2.16; Bund, TA, 29.2.16; BZ, 1.3., 7.3., 8.3.16; Bund, 23.3.16; SZ, 24.3.16; Bund, 26.3.16; NZZ, 30.3.16; BZ, Bund, NZZ, SGT, TA, 4.4.16

10) Medienmitteilung FMH vom 6.9.22 (Gründung OAAAT); Medienmitteilung GSI vom 2.6.22; Medienmitteilung Hplus vom 19.8.22